

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2016, s'est réuni en séance publique le JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016 à 20 h 00 à la Mairie sous la présidence de M. TASSIN, Maire.

Présents :

M. TASSIN, Maire,

M. DEGREMONT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE, M. PONSARD, Adjoint,

M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers délégués,

M. CONTANT, Mme LIENKE, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, Mme TORTRAT,

M. PANIER, Conseillers municipaux.

Pouvoir : de Mme LECOQ à Mme TORTRAT.

Secrétaire de séance : M. PONSARD

M. le Maire déclare ouverte à 20 h 05 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Ponsard secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Approbation du procès verbal de la séance du 16 juin 2016 :

Suite à observation de Mme Tortrat, ce procès verbal est modifié comme suit :

au paragraphe IV : 16^{ème} ligne : après les mots « *Au centre bourg de Gouvernes il est prévu* » sont ajoutés les mots : « *en l'état actuel* ».

Le procès verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

I.- DELIBERATIONS :

1.- DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2016 :

Le règlement final demandé par le SDESM pour l'opération d'enfouissement des réseaux de la rue Victor Hugo s'avère inférieur au montant prévu par la convention conclue avec le SDESM. Les crédits non utilisés peuvent donc être transférés sur d'autres opérations. Il s'agit de 36000 € en fonctionnement (concernant l'électricité basse tension et les réseaux de télécommunications) et de 7000€ en investissement concernant l'éclairage public.

En conséquence M. le Maire propose :

-de transférer 36000 € du fonctionnement vers la section d'investissement,

-d'annuler 7000 € de crédits d'investissement (éclairage public),

-d'ouvrir un crédit d'investissement de 10000 € sur l'opération de construction de l'extension de l'école pour assurer la continuité du contrat de maîtrise d'œuvre qui se poursuit en avance sur les prévisions,

-d'ouvrir un crédit d'investissement de 33000 € pour la réfection de la voirie des rues Mathou et Ferré.

Cette modification ne porte pas atteinte à l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette délibération par **11 voix pour, 3 voix contre** (Mme Tortrat, Mme Lecoq, M. Panier) et **1 abstention** (Mme Feron).

2.- INDEMNITE DE CONSEIL DE LA TRESORIERE COMPTABLE PUBLIC :

Suite à la nomination d'une nouvelle Trésorière comptable de la commune, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal adopte, par **13 voix pour et 2 voix contre** (M. Panier, Mme Feron) une délibération attribuant l'indemnité de conseil à Mme VERDIER au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

3.- SDESM : CONVENTION FINANCIERE ET DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC :

M. Degrémont et Mme Collet, Adjoints, exposent que :

- la commune est adhérente depuis plusieurs décennies à un syndicat intercommunal, actuellement le SDESM,
- l'actuel contrat entre le SDESM et l'entreprise chargée des travaux expire au 30 septembre 2016,
- suite à un appel d'offre, pour lequel la commune a donné pouvoir au syndicat, un nouveau prestataire interviendra à compter du 1^{er} octobre 2016 pour l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public,
- le nouveau contrat présente des conditions nettement plus favorables que le contrat précédent, notamment sur les délais d'intervention et la prise en charge du matériel,
- le contrat définit clairement les interventions qui restent à charge de la commune.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil autorise à l'**unanimité** la signature de la convention avec le SDESM.

4.- SDESM : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ISOLATION THERMIQUE :

M. Van Hille expose que le SDESM a conclu un marché pour l'isolation thermique des combles des bâtiments municipaux, et que l'entreprise titulaire du marché concernant notre secteur a procédé à une étude sur les combles de la mairie de Gouvernes, en coordination avec la Municipalité.

Considérant l'intérêt de cette réalisation, le Conseil municipal autorise à l'**unanimité** la signature de l'adhésion au groupement de commande « Cit'Isol ».

5.- TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT « LES BLANCHETS » :

M. Ponsard, Adjoint, expose que :

- l'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre (ASL) des Blanchets a délibéré le 30 janvier 2015 pour demander le transfert de la voirie et des réseaux à la commune, à l'unanimité des copropriétaires.
- le cabinet Marmagne a établi un état parcellaire.
- le plan de récolement des réseaux a été fourni.
- l'inspection des réseaux permet de conclure à leur bon état.
- le réseau d'assainissement a été contrôlé par Valyo, missionné par la CAMG. La CAMG (Direction de l'environnement) a déclaré la conformité du réseau après réparations à charge de l'ASL, en vue de sa reprise en gestion.
- Le transfert sera enregistré par un acte de vente notarié, pour l'euro symbolique, les frais d'acte étant à charge de l'ASL.

Suite à sa délibération du 26 février 2015 qui avait adopté le principe du transfert, le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, **adopte par 14 voix pour et 1 abstention** (M. Panier) une délibération prononçant le transfert des voiries et réseaux des Blanchets dans le domaine public communal.

6.- PLU : DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT PROGRAMMEE (OAP) SITUEE AU CLOS-SAINT-PAIRES :

M. Ponsard, Adjoint, expose :

Dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du PLU, la question des modalités de l'ouverture à l'urbanisation de deux zones réservées depuis longtemps à cet usage au Clos Saint-Paires a été abordée. Il est vite apparu que la réalisation de cette Opération d'Aménagement Programmé (OAP) allait poser un certain nombre de difficultés qui justifierait une demande de collaboration auprès de la CAMG.

Il existe pour ce faire une procédure qui a déjà été utilisée par d'autres communes. Elle consiste à faire auprès du conseil communautaire de la CAMG une demande de déclaration d'intérêt communautaire de l'opération envisagée, au motif que sa réalisation permettra à la commune de remplir ses obligations vis-à-vis du Plan Local d'Habitat. La CAMG, consultée, ne s'y opposerait pas.

Il s'agit d'une aide purement technique, il n'y a aucun abandon de souveraineté, la commune reste entièrement maîtresse du programme lui-même. C'est le principe de cette demande que nous demandons au conseil d'approuver. M. Panier annonce qu'il votera contre, il reste opposé à ce qu'il juge un développement trop important de Gouvernes. Mme Tortrat s'interroge sur la nécessité d'aller aussi vite.

Avant de passer au vote, M. Ponsard fait le point sur l'état des travaux d'élaboration du PLU :

Le calendrier est respecté. La commission d'urbanisme s'est comme prévu réunie le 8 septembre 2016, elle a examiné les premières esquisses de règlement et a proposé des modifications intéressantes, en particulier sur la nécessité de veiller à la mixité sociale dans toutes les OAP. Une réunion de travail avec les services concernés de

la CAMG s'est tenue le 22 septembre, une deuxième réunion du même type, avec la participation de notre cabinet d'urbanisme et d'un représentant de la préfecture (chargé d'études du Service d'urbanisme opérationnel de la Direction Départementale des Territoires) est prévue le 11 octobre 2016. L'arrêt du projet de PLU pourrait être soumis au Conseil municipal avant la fin de l'année, et l'enquête publique aurait lieu au printemps. Avant de passer au vote, M. Panier salue la qualité du travail réalisé en commission le 8 septembre 2016.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil adopte une délibération demandant une déclaration d'intérêt communautaire pour l'OAP située au Clos Saint Paires, **par 11 voix pour et 4 voix contre** (Mme Tortrat, Mme Lecoq, M. Panier, Mme Feron).

7.- TRANSFERT D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE ET SA VENTE IMMEDIATE AUX ENCHERES :

Suite aux formalités de publication prises en application de l'arrêté municipal du 26 janvier 2016, comme il a été exposé lors du conseil municipal du 25 février 2016, le bien cadastré AH 191 situé Cour Mathou est transférable dans le domaine privé de la commune en application du code civil (article 713) et du code général de la propriété des personnes publiques (articles L1123-1 et L1123-3).

M. le Maire et M. Van Hille exposent que la mairie n'a pas intérêt à conserver ce bâtiment inhabitable en l'état, dont le délabrement est cause de nuisance pour ses voisins mitoyens par pénétration d'eaux pluviales sur le gros œuvre, et dont elle n'a ni les moyens ni la vocation d'assumer la restauration.

Mme Tortrat estime que par principe une municipalité ne devrait pas se dessaisir d'un bien qui lui échoit.

M. le Maire propose de prononcer l'incorporation de ce bien dans le domaine privé de la commune et d'autoriser le Maire à signer toutes actes nécessaires pour sa vente immédiate aux enchères le plus rapidement possible par les soins d'un office notarial (Me Arèzes) qui sera chargé de la vente et qui établira le cahier des charges de l'adjudication dont la mise à prix sera fixée à 6000 €.

Le Conseil municipal adopte cette délibération **par 13 voix pour, 1 voix contre** (Mme Tortrat) et **1 abstention** (Mme Lecoq).

8 et 9.- POSTES D'ANIMATRICES PERISCOLAIRES A TEMPS NON COMPLET POUR L'ANIMATION DES NAP :

M. Degrémont expose la nécessité de reconduire deux postes d'animatrices en contrat à durée déterminée à temps non complet :

- un poste de 2h30 min hebdomadaire en semaines scolaires pour l'activité « théâtre »

- un poste de 1h15 min hebdomadaire en semaines scolaires pour l'activité « danse ».

Pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016, il est ajouté respectivement 1h30 min et 5h pour ce mois, en raison des travaux préparatoires de mise en place de l'activité.

Le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** deux délibérations correspondantes.

10.- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, M. le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint technique.

Le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** une délibération correspondante.

11.- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal adopte par **13 voix pour et 2 abstentions** (M. Panier, Mme Feron) une délibération autorisant la signature d'une nouvelle convention d'assurance groupe avec le Centre de Gestion concernant les risques statutaires du personnel, suite au marché que celui-ci a conclu après appel d'offres.

II. – INFORMATIONS :

1.- PLU : état actuel d'avancement et prévisions :

cf. paragraphe I.-6 ci-dessus.

2.- Carte des intercommunalités en Seine-et-Marne :

M. le Maire fait part d'une lettre de M. le Préfet du 22 septembre 2016, qui consulte les Maires sur un projet de modification visant à faire coïncider les limites des arrondissements avec celles des intercommunalités. Ce projet ne concerne pas notre commune ni la CAMG, mais porte sur les arrondissements de Fontainebleau et Provins.

Les Conseil municipal exprime un consensus autorisant le Maire à répondre que, n'étant pas concernés, nous ne formulons pas d'avis.

3.- Logement sous astreinte :

En application de la délibération du 16 décembre 2014 et de la législation en vigueur, M. le Maire informe que le logement de fonction sous astreinte est concédé à un agent technique, afin de maintenir la vocation de ce logement et de permettre la mobilisation de l'agent placé sous astreinte.

4.- Projet de transports à la demande (Syndicat de Transports) :

M. Degrémont, Adjoint, expose le projet mis au point en collaboration avec le Syndicat de Transports :

Il s'agit d'un service complémentaire aux dessertes des lignes régulières, répondant à des besoins de déplacements de proximité. Ce service sera ouvert à tous.

Les abonnés devront s'être préalablement inscrits (inscription gratuite).

L'utilisation sera soumise à une réservation préalable obligatoire.

La tarification à charge de l'utilisateur sera celle en vigueur : carte navigo ou ticket T.

Le transport à la demande n'est pas un taxi : il fonctionne avec des horaires, des circuits et des points d'arrêts bien définis.

Il est prévu que notre commune bénéficiera de 3 destinations en plus de l'actuelle ligne 21 :

- centre hospitalier de Jossigny : 3 après-midi par semaine,
- marché de Lagny (vendredi et dimanche),
- gare RER de Torcy les week-end de 19 h à 00 h 36.

Le financement du service est assumé par le STIF, le Syndicat de Transports, la communauté de Marne et Gondoire.

La mise en service est prévue pour le 3 janvier 2017, et sera précédée d'une campagne d'information.

5.- La « semaine bleue » :

Il s'agit au plan national d'une semaine des personnes âgées. La commune de Montévrain a souhaité élargir le programme d'animation à d'autres communes de Marne-et-Gondoire : Gouvernes par l'action bénévole du Ciné-club, ainsi que Dampmart et Guermantes. L'action retenue sur Gouvernes est une projection le samedi 8 octobre à 17 h du film de Mark Hermann « Les virtuoses » suivie d'un apéritif en salle Lhuillier, séance offerte par le CCAS de Montévrain.

6.- Réception des travaux du cimetière :

La réception sans réserve des travaux d'extension du cimetière et de réfection de ses murs anciens et d'élargissement du portail a eu lieu le 14 septembre 2016. La prestation de l'architecte et des entreprises a donné entière satisfaction. La clôture végétalisée constitue un modèle d'insertion dans un site classé.

7.- Rapports annuels de divers syndicats intercommunaux :

Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels d'activité 2015 des divers syndicats intercommunaux : notamment le SIETREM pour la collecte et le traitement des déchets, le SMAEP et son délégataire Véolia pour l'eau potable.

8.- Manifestations culturelles :

M. Mosser fait part des manifestations intervenues depuis la rentrée de septembre, notamment :

- l'exposition du 17-18 septembre (peintures, sculptures) qui a reçu une forte fréquentation, notamment de très nombreuses personnes n'habitant pas à Gouvernes,
- le concert du 17 septembre qui a été très apprécié,
- l'exposition des photographes les 24-25 septembre, très fréquentée, avec l'aide du Photo-club de Pomponne.

Séance levée à 22 h 30.

Fait en Mairie, le 8 octobre 2016
Le Maire,
Jean TASSIN